

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2021 à 20 h, par visioconférence considérant la décision gouvernementale de faire passer toutes les municipalités de la MRC de Drummond au palier d'alerte maximale (zone rouge) à partir du 10 octobre 2020 à 23 h 59 considérant que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère et mairesse-suppléante, siège n° 6.

Est absent :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020
Siège n° 5, vacant depuis décembre 2020

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

Citoyens : 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. Considérant la décision gouvernementale de faire passer toutes les municipalités de la MRC de Drummond au palier d'alerte maximale (zone rouge). L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 033, Madame Gisèle De Grandpré, de ville Saint-Laurent.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 145, Monsieur Alain Bergeron, de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 006, Madame Marie-France Gagnon de Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

01.01.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 11 janvier 2021, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 17 décembre 2020
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020
8. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Renouvellement des cotisations et des subventions annuelles
9. **Dossiers municipaux**
 - a) Emploi d'été Canada 2021
 - b) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
 - c) TRECQ : semaine de la persévérance scolaire
 - d) Adoption du règlement 448/2021 pour fixer les taux de taxes de l'exercice financier 2021 et les conditions de perception
 - e) COVID-19 : mesures particulières
10. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Chauffage du garage municipal
 - c) Équipement pour camion de déneigement : sens unique

Période de questions à 20 h 30

11. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) R.G.M.R. Bas-Saint-François : adoption du budget 2021
 - c) NDBC Paroisse : demande d'appui PGMR
12. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction décembre 2020 (REPORTÉ)
13. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque
 - b) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults
14. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
15. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
16. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 14 décembre 2020;

02.01.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 14 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 17 décembre 2020

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) tenue le jeudi 17 décembre 2020 à 20 h;

03.01.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du jeudi 17 décembre 2020 à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 17 décembre 2020 à 20 h 15.

04.01.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 17 décembre 2020 à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Demandes

Aucune demande n'a été soumise.

9. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaires de rues de novembre 2020	300,51 \$
430, rue Principale 2 oct. au 1er déc. 2020	593,40 \$
800 rue des Érables 2 oct. au 1er déc. 2020	175,31 \$
Rue Principale 2 oct. au 1er déc. 2020	178,62 \$

HYDRO-QUÉBEC (SUITE)

260, rue Dumoulin 2 oct. au 1er déc. 2020	903,00 \$
745 rue Cloutier 2 oct. au 1er déc. 2020	89,15 \$
315, rue Principale du 2 oct. au 1er déc. 2020	981,55 \$
400, rue Principale du 2 oct. au 1er déc. 2020	696,87 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR novembre 2020	4 420,35 \$
--------------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR novembre 2020	1 704,37 \$
--------------------------------------	-------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Le Jaseur décembre 2020	60,54 \$
Total du chèque	60,54 \$
Publipostage Le Jaseur Janvier 2021	58,81 \$
Total du chèque	58,81 \$
Honoraires d'exploitation août 2020	(83,93 \$)
Honoraires d'exploitation novembre 2020	(83,93 \$)
Honoraires d'exploitation septembre 2020	(83,93 \$)
Livret de timbres 0,01	1,09 \$
Honoraires d'exploitation octobre 2020	(83,93 \$)
Rouleaux timbres perm. + livrets Noël + feuille 0,01	624,11 \$
Total du chèque	289,48 \$

TELUS

Cellulaire du 25 novembre au 24 décembre	57,49 \$
--	----------

VISA DESJARDINS

Acier Drummond ; acier pour Mack et Inter	187,32 \$
Serrupro ; clés pour aqueduc et égout	16,16 \$
Canadian Tire ; lampe de poche pour camions déneigement	18,60 \$
BMR Saint-Léonard ; thermostat pour local multifonctionnel	33,40 \$
LD Roy; bicarbonate de soude x2 pour égouts	2,58 \$
GBS General bearing; pièce pour égouts	54,49 \$
Dépanneur 4 saisons; essence 101,43 l.	99,71 \$
Dollarama; décorations Noël pour Hôtel de Ville	21,14 \$
CTQ; inscription registre propriétaires et exploitants	139,00 \$
BMR Saint-Léonard; ciment génératrice Hôtel de Ville	225,67 \$
Acier Drummond; acier galvanisé Mack	258,69 \$
Macpeck; lumière pour le Mack	361,02 \$
Dépanneur 4 saisons; essence 74,70 l.	73,43 \$
UV Pure; 2 néons et réceptacle pour les égouts	467,86 \$
Dollarama; décorations de Noël pour Hôtel de Ville	70,90 \$
St-Hubert; dîner Manon cours municipale Lavallière	19,49 \$
Canadian Tire; décorations Noël Hôtel de ville	77,54 \$
Canadian Tire; décorations Noël Hôtel de ville	404,57 \$
Total du chèque	2 531,57 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire nov. 2020 #083128488	165,38 \$
Mathilde Potvin nov. 2020 #1815046800	110,96 \$

GROUPE MASKATEL

Décembre (336-4460) Bureau	183,10 \$
Décembre (336-7149) Garage et aqueduc	60,70 \$
Décembre (336-7145) bibliothèque	52,54 \$
Décembre (336-7136) usine épuration	52,52 \$
Décembre (336-4917) centre comm et MDJ	68,80 \$
Total du chèque	417,66 \$

GLOBALPAYMENTS SENC

Frais paiement direct novembre 2020 34,63 \$

BRUNET LOUISE

Remboursement au crédit, client 8499 36 4347 2 647,03 \$

BENOIT MARTIN

Remboursement au crédit, client 8098 89 4165 2 384,21 \$

GUILBAULT JOHANNE

Remboursement au crédit, client 8197 55 7011 44,70 \$

FERME VARONIC INC.

Remboursement au crédit, client 8498 46 0955 444,33 \$

Total des chèques émis : 19 289,98 \$05.01.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 19 289,98 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 21 150,35 \$
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 12 753,24 \$
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Renouvellement des cotisations et des subventions annuelles06.01.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter les cotisations, les quotes-parts, ainsi que les subventions annuelles 2021;

ADMQ	885.00\$
Croix-Rouge canadienne	170.00\$
Infotech (Contrat de service) (Contrat optimal)	4 605.00\$ 625.00\$
FQM	1 139.03\$
MRC Drummond (quote-part)	59 344.45\$
PAIR	300.00\$
SUMI	125.00\$
Somum	886.83\$
Gonet	1 405.52\$
Dette fibre optique 2020 à 2024	2 422.46\$
Municipalité de Sainte-Perpétue eau (1095-1105 rang Saint-Joachim)	11 235.00\$
R.G.M.R. du Bas-St-François	88 436.25\$
Réseau BIBLIO CQLM	
Contribution 5.33\$/citoyen	3 773.64\$
Frais soutien 401.17\$/accès	803.14\$

Frais d'accès à la base de données	125.00\$
Serv. Inc. Sainte-Perpétue	10 500.00\$
Service incendie Lac Saint-Pierre	8 827.65\$
Service incendie Notre-Dame-Bon-Conseil	8 670.20\$
SIUCQ	778.80\$
Société d'histoire (pour archivage)	1 008.00\$ +km
SPAD (2.64 \$/citoyen)	1 869.12\$
Ultima assurance	22 086.00\$
Ville de Drummondville (accès-loisirs)	18 763.00\$

Plus les taxes si applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Dossiers municipaux

a) **Emploi d'été Canada 2021**

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE la période de présentation des demandes pour le programme EÉC 2021 se déroulera du 21 décembre 2020 au 29 janvier 2021;

07.01.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la directrice générale à soumettre deux demandes au programme Emplois d'été Canada EÉC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité**

ATTENDU QUE la directrice générale dépose la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales pour l'année 2019;

08.01.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que toutes les propriétés pour lesquelles il y a des arrrages de taxes pour l'année 2019 sont susceptibles d'être inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 10 juin 2021;
- de maintenir les règles suivantes :
 - les propriétés pour lesquelles des arrrages inférieurs à 100,00 \$ ne seront pas inscrits sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes, sauf si le délai prescrit de trois (3) ans arrive à échéance ou si le conseil en décide autrement;

- le personnel municipal est autorisé à prendre des ententes de paiement sur les arrérages pour les dossiers où il n'y a pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées;
- le personnel municipal fera parvenir un premier avis de courtoisie par courrier durant la semaine du 11 janvier 2021 pour les propriétaires n'ayant pas acquitté les taxes foncières de 2019 ;
- le personnel municipal fera parvenir un avis final par courrier recommandé aux propriétaires n'ayant pas acquitté ou pris ententes de paiement durant la semaine du 15 février 2021;
- d'entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés pour lesquelles le solde des taxes dues n'a pas été acquitté au plus tard le 1^{er} mars 2021; le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond, aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 10 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) TRECQ : semaine de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

09.01.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution;
- lors des Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021 les membres du conseil municipal ainsi que les employés nous nous engageons:
 - à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
 - à hisser le drapeau de la persévérance scolaire;
 - à distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février;
 - à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité;
 - s'engage à remettre un méritas par niveau à l'école Le Carrousel ainsi qu'un chèque cadeau de vingt dollars (20\$) dans une librairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Adoption du règlement 448/2021 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception

**Règlement no. 448/2021
Pour fixer les taux de taxes
pour l'exercice financier 2021 et
les conditions de perception**

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par François Bilodeau à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020;

10.01.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU, par le Conseil municipal d'approuver et d'adopter le présent règlement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ARTICLE 1 Taux des taxes

Taux de taxe foncière générale :

La taxe imposée par le présent règlement, laquelle sera prélevée pour l'exercice financier 2021, s'établit à un taux de 0.63\$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

Taux de compensations pour les services d'enlèvement et de disposition des ordures, du recyclage et des matières putrescibles

Pour pourvoir aux dépenses relatives d'enlèvement et de disposition des ordures et du recyclage par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2021, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant minimal de cette compensation est établi en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la somme de **157.50\$** qui correspond à la valeur d'une unité équivalant à un bac.

La catégorie d'un immeuble est celle qui apparaît au Code d'identification de cet immeuble selon le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité en vigueur pour l'exercice financier 2021.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
1) Pour chaque maison unifamiliale	1
2) Pour chaque logement dans un immeuble à logements	1
3) Pour chaque chalet identifié au rôle d'évaluation	0.5
4) Pour chaque commerce	2

5) Pour chaque industrie	3
6) Pour chaque conteneur à déchets de 2 verges	6
7) Pour chaque conteneur à déchets de 4 verges	8
8) Pour chaque conteneur à déchets de 6 verges	9
9) Pour chaque conteneur à déchets de 8 verges	10
10)) Pour chaque conteneur à récupération de 2 verges	3
11) Pour chaque conteneur à récupération de 4 verges	5
12) Pour chaque conteneur à récupération de 6 verges	6
13) Pour chaque conteneur à récupération de 8 verges	7
14) Pour tout terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précitées et que celui-ci est occasionnel	0.5
15) Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David	
- Par habitation portée au rôle d'évaluation	1
- Par commerce porté au rôle d'évaluation	2

Si un immeuble est desservi par un nombre plus élevé de bacs que celui applicable au tarif de sa catégorie, le tarif est alors imposé en fonction du nombre de bacs, à raison d'une unité par bac additionnel.

Taux de compensation pour les services – de l'écocentre

Pour le service de l'écocentre, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2021, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 18.65\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David :

- 18.65\$ par habitation portée au rôle d'évaluation

Taux de compensation pour les services - Vidanges des boues de fosses septiques

Pour le service de vidanges des boues de fosses septiques, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2021, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 78.50\$ par immeuble ou commerce

- 39.85\$ par chalet identifié au rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David:

- 78.50\$ par habitation portée au rôle
- 78.50\$ par commerce porté au rôle

Taux de compensation pour le «Secteur de l'aqueduc et d'égout» pour le règlement d'emprunt No 378/2012

Le taux de la compensation prévue à l'article 8 du Règlement d'emprunt numéro 378/2012 est établi, pour l'exercice financier 2021, comme suit :

- 285\$ par unité

Taux de compensation pour le fonctionnement – Usine d'épuration (taxe de secteur)

Pour le service de fonctionnements de l'usine d'épuration, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2021, de tout propriétaire d'un immeuble comprenant un bâtiment situé sur le territoire que la municipalité dessert par le réseau d'égout, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 225\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation
- 225\$ par commerce ou industrie

Taux de compensation pour le fonctionnement de réseau d'aqueduc (taxe de secteur)

Pour le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2021, de tout propriétaire d'un immeuble comprenant un bâtiment situé sur le territoire que la municipalité dessert par le réseau d'aqueduc, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 350\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation (incluant le compteur)
- 350\$ par commerce ou industrie (incluant le compteur)

Compensation variable selon l'usage de l'eau

- 0.65\$/1000 gallons 20 000 @ 30 000 gallons
- 1.25\$/1000 gallons 30 001 @ 40 000 gallons
- 2.00\$/1000 gallons 40 001 et plus

Fourniture d'eau au 1095 @ 1105 rang Saint-Joachim, matricule 8202-01-0515, lot 4 632 682

- Entente avec la municipalité de Sainte-Perpétue : Fourniture d'eau au 1095 @ 1105, rang Saint-Joachim, selon la consommation. Aux fins de payer la contribution exigible par la municipalité de Sainte-Perpétue pour les fins de l'entente relative à l'eau potable, il est par le présent règlement exigé et sera prélevé pour 2021 un montant de 11 235\$ pour la consommation réelle fournie par la municipalité de Sainte-Perpétue. Si au moment de la taxation, la consommation est inconnue, cette compensation pourra être ajustée en fonction de sa consommation réelle.

Tarification service de la police

Pour le service de la police, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2021, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de la compensation s'établit à un taux de 0.077 \$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

En plus de la compensation établie à l'alinéa précédent, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2021, de tout propriétaire d'un immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifié au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000, une compensation supplémentaire dont le taux s'établit à 0.10 \$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour chaque immeuble de cette catégorie

Compensation pour le contrôle biologique des mouches noires

Pour le service du contrôle biologique des mouches noires, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2021, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux maximal s'établit comme suit :

- 22.75\$ par résidence ou logement
- 22.75\$ par commerce ou industrie
- 22.75\$ par chalet identifié au rôle d'évaluation
- 22.75\$ par exploitation agricole enregistrée sur laquelle se trouve au moins un bâtiment
- 22.75\$ par terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précitées
- 1 117\$ par immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifiée au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David:

- 1 117\$ par immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifiée au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000
- 22.75\$ par habitation portée au rôle
- 22.75\$ par commerce porté au rôle

ARTICLE 2 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de 16%.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la Municipalité.

ARTICLE 3 Modalités de paiement

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint

pas 300\$. La date ultime à laquelle peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celle-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionné ci –dessous :

- 1^{er} versement 30^e jour suivant l'expédition du compte
- 2^e versement 5 juillet 2021
- 3^e versement 4 octobre 2021

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour durant lequel le bureau municipal est fermé, celle-ci est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Tenant compte des coûts administratifs reliés à certaines réclamations, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière :

- a) À ne pas transmettre un remboursement de taxes. Ce montant est porté au crédit ou au débit de l'unité d'évaluation visée et sera crédité ou réclamé lors de l'envoi des comptes de l'exercice financier suivant;
- b) À ne pas réclamer un montant inférieur sur une créance due à la Municipalité pour un montant inférieur à 5 \$ et d'ajouter cette somme au compte de l'exercice financier suivant.

Malgré ce qui précède, la directrice générale est autorisée à percevoir ou à payer ces montants si une demande expresse lui est faite par un débiteur.

ARTICLE 4 **Supplément de taxes**

Les suppléments de taxes municipales ainsi que toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation seront payables selon les modalités suivantes : si le compte est moins de 300.00\$, il est dû 30 jours après l'envoi du compte. Si le montant excède 300.00\$, la moitié est due dans les 30 jours de l'envoi du compte et la dernière moitié dans les 90 jours du premier compte.

ARTICLE 5 **Tarif pour biens et services divers**

Aux fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2021, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service le paiement du tarif suivant :

Location de salles

Salles 1 ou 2 centre communautaire	150 \$/chacune
Salles 1 et 2 au centre communautaire	225 \$
Salle gymnase de l'école :	150 \$
Location de chaises de bois	1 \$ chacune
Location de tables de bois	5 \$ chacune

Note : Pour les citoyens de Ste-Brigitte, un acompte de 30\$/ salle est exigé lors de la réservation. Pour les non-résidents, le paiement total est exigé lors de la réservation.

Permis

Nouvelle construction :	
Résidentiel	75\$

Commercial, industriel, public et institutionnel	200 \$
Bâtiment de ferme	200\$
Construction accessoire	50\$
Rénovation / réparation :	
Résidentiel	40 \$
Commercial, industriel, public et institutionnel	100\$
Bâtiment de ferme	50\$
Construction accessoire	40\$
Transformation avec agrandissement :	
Résidentiel	50\$
Commercial, industriel, public et institutionnel	150\$
Bâtiment de ferme	75\$
Construction accessoire	40\$
Déplacement, démolition :	50\$
Excavation, remblai, stabilisation des rives :	75\$
Lotissement par terrain	50\$
Installation septique	100\$
Certificat d'occupation, changement d'usage	50\$
Forage puits	70\$
Remplissage d'un formulaire d'inspection à la demande d'un citoyen	90\$

Autres services :

- Achat d'un bac à ordures ou à recyclage	au prix coûtant
- Pièce de remplacement pour bac endommagé	au prix coûtant
- Photocopie	0,25 \$/page
- Photocopie recto verso :	0,35 \$/page
- Photocopie couleur :	0,45 \$/page
- Photocopie couleur recto verso :	0,60 \$/page
- Télécopie : (local)	1,00 \$/ envoi
- Télécopie : (extérieur)	2,50\$/ envoi
- Envoi d'un courriel	2,00\$/ envoi
- Épinglette de la municipalité (au comptoir)	2.00\$/ unité
- Épinglette de la municipalité (par la poste)	2.00\$/ unité + frais de poste
- Sac réutilisable de la municipalité	2.00\$/ unité
- Autres :	au prix coûtant

ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Jean-Guy Hébert, maire

Manon Lemaire, directrice
générale

Avis de motion le : 14 décembre 2020
Adopté le : 11 janvier 2021
Publié le : __ janvier 2020

e) COVID-19 : mesures particulières

CONSIDÉRANT QUE lors d'un point de presse tenu le 6 janvier 2021 à 17 h, le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, Dr Horacio Arruda, a ordonné le prolongement du reconfinement en vigueur depuis le 17 décembre dernier et la mise en place d'un couvre-feu du 9 janvier au 8 février 2021 de 20 heures à 5 heures du matin;

CONSIDÉRANT QUE seuls les déplacements essentiels seront permis de 20 heures à 5 heures du matin;

CONSIDÉRANT QUE le télétravail sera obligatoire jusqu'au 8 février 2021 inclusivement, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par la municipalité pour la poursuite de ses activités;

11.01.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le bureau municipal soit fermé à la population jusqu'à la fin du reconfinement;
- que la directrice générale crée un horaire de travail pour que seulement un membre du personnel de bureau soit en présentiel et que l'autre soit en télétravail;
- de déclarer qu'actuellement et jusqu'à nouvel ordre, à cause de la pandémie de la COVID-19, les services municipaux suivants sont essentiels sur le territoire de Sainte-Brigitte-des-Saults :
 - Administration, coordonnatrice de la bibliothèque, communications, déneigements, travaux publics, entretien des infrastructures municipales (routes, édifices municipaux, patinoire, etc.), les services liés à la sécurité civile ainsi que les membres du conseil lors des séances ordinaires et extraordinaires;
 - de considérer comme travailleurs essentiels au maintien des services ci-dessus énumérés, les personnes suivantes :

Jean-Guy Hébert, maire
Sébastien Gagnon, conseiller
Christian Jutras, conseiller
François Bilodeau, conseiller
Nancy Fontaine, conseillère
Manon Lemaire, directrice générale
Mathilde Potvin, secrétaire
Géronimo Castillo-Roy, inspecteur en voirie
Richard Manseau, préposé au déneigement
Claude Turcotte, préposé au déneigement
Manuel Turcotte, préposé à l'entretien de la patinoire
Gilles St-Louis, préposé à l'entretien de la patinoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Accident et réparation de l'Inter;
- Entretien des équipements à l'usine d'épuration et à la station de pompage
- Entretien de la patinoire;

b) **Chauffage du garage municipal**

L'inspecteur municipal informe les membres du conseil qu'il attend à ce jour encore des soumissions.

c) **Équipement pour camion de déneigement : sens unique**

L'inspecteur municipal informe les membres du conseil de prévoir dans les prochaines prévisions budgétaires un nouveau sens unique pour le camion de déneigement.

12. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) **R.G.M.R. Bas Saint-François : Adoption du budget 2021**

12.01.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le budget 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François au montant de 2 927 269,28 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **NDBC Paroisse : demande d'appui au PGMR**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Drummond, celle-ci demande aux municipalités des actions à poser dans les prochaines années afin de diminuer l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions pourraient être élaborées en collaboration avec la Régie afin d'avoir un impact plus grand;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC font partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François;

CONSIDÉRANT QUE c'est la Régie qui demande et reçoit les subventions sur la performance;

13.01.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander à la MRC de Drummond d'inclure dans son comité du PGMR ainsi que toutes les réunions reliées au PGMR le président et/ou un membre du personnel administratif de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François afin de collaborer et d'établir des actions à inscrire à la Révision du PGMR et ainsi travailler en équipe afin de maximiser les retombés;
- d'appuyer les démarches de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'a été soumise par courriel ou par téléphone avant 16 h, le 11 janvier 2021, tel que mentionné sur nos plateformes web.

13. Sécurité publique

Aucun point n'est à inscrire.

14. Urbanisme

a) Permis de construction décembre 2020 (REPORTÉ)

La liste de décembre est reportée à la séance de février 2021, car aucun rapport n'a été transmis par l'inspecteur en bâtiment en date du 11 janvier 2021.

14. Loisirs et culture

a) Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE lors d'un point de presse tenu le 6 janvier 2021 à 17 h, le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, Dr Horacio Arruda, a ordonné le prolongement du reconfinement en vigueur depuis le 17 décembre dernier et la mise en place d'un couvre-feu du 9 janvier au 8 février 2021 de 20 heures à 5 heures du matin;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Legault informait que les bibliothèques municipales pourraient continuer leurs activités de prêt de volumes et pourraient permettre aux élèves et étudiants d'utiliser leurs locaux pour leurs études et pour avoir accès à internet haut débit;

CONSIDÉRANT QUE les mesures suivantes devront s'appliquer :

- la capacité d'accueil devra être de 6 étudiants dans la bibliothèque;
- le port du masque est obligatoire en tout temps;
- afin de faire respecter la consigne plus haut, il est interdit de manger et boire;

- les étudiants devront présenter une carte étudiante comme preuve;
- les étudiants devront remplir un formulaire qui mentionne qu'ils ne présentent aucun symptôme de la COVID-19;
- les autres mesures décrétées par le Gouvernement devront être mises en place.

CONSIDÉRANT QUE présentement les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale sont les mardis de 14 h à 16 h et les jeudis de 18 h à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du couvre-feu en vigueur annoncé par le gouvernement jusqu' au 8 février 2021 de 20 heures à 5 heures du matin;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque devra modifier les heures d'ouverture pour les jeudis soir;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants qui désirent se prévaloir des locaux de la bibliothèque dans le cadre de leur étude devront réserver leurs présences à la coordonnatrice de la bibliothèque en téléphonant au bureau municipal pour que celle-ci puisse avoir des bénévoles pour offrir une plus grande plage horaire et faire respecter les mesures d'hygiène;

14.01.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de modifier temporairement les heures de fermeture pour 19 h 30 pour se conformer aux exigences gouvernementales du couvre-feu de 20 h;
- d'ajouter des plages horaires seulement si des étudiants font une réservation à la coordonnatrice de la bibliothèque en téléphonant au bureau municipal sur les heures d'ouvertures, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h30;
- de mandater la coordonnatrice de la bibliothèque de créer un comité de bénévoles pour la surveillance à la bibliothèque s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b1) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults

Nancy Fontaine fait un compte rendu des activités en cours :

- 11 participants sont déjà inscrits au concours de bonhomme de neige organisé par les loisirs de Ste-Brigitte-des-Saults : [Concours crée ton bonhomme de neige chez toi | Facebook](#)
- Loisir Sport Centre-du-Québec en collaboration avec tous ses partenaires vous invite à vous amuser dehors en réalisant un château de neige. Par le déploiement provincial du Défi château de neige, le Québec établira le record du plus grand nombre de châteaux de neige au monde! <http://www.agendaloisir.ca/> <https://www.facebook.com/defichateaudeneige/>.

b2) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle construction de patinoire sera faite en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire est un besoin collectif autant pour les citoyens de la municipalité que pour l'école Le Carrousel;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé du projet de la patinoire est de ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons jusqu'au **1^{er} février 2021** pour présenter une demande de commandite et de don à la caisse de l'Est de Drummond;

15.01.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de présenter une demande de commandite pour le projet de la patinoire à la Caisse populaire de l'Est de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

16. Questions diverses

Aucun point à inscrire.

17. Levée de la réunion

16.01.2021 Il est 20 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale